

*Syndicat Mixte Ouvert*

### **Procès-verbal de la réunion du 11 juin 2025**

Le mercredi 11 juin 2025 à 9 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 28 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Stéphane FARESIN.

Secrétaire de la séance : Christian BONNEAU (SM Dropt Aval)

**Présents** : Christian BONNEAU (SM Dropt Aval), Jean-Baptiste CHEMIN (SM Dropt Amont), Manuel DEZEN (SM Dropt Aval), Christian DIEUDONNE (SM Dropt Amont), Danielle DHELIAS (CD 47), Éric FELLET (SM Dropt Aval), Stéphane FARESIN, Alain GOUYOU (SM Dropt Amont), Bernard PATISSOU (suppléant SM Dropt Aval), Jean-Noël VACQUE (Suppléant SM Dropt Aval), Bruno MONTI (suppléant SM Dropt Aval – non votant),

**Représentés** : Daniel BARBE a donné pour à Danièle DHELIAS,

**Absents et excusés** : Laurent BAGILET (SM Dropt Amont), Jean-Claude CASTAGNER (SM Dropt Aval), Jean DE MONTEIL (Suppléant SM Dropt Aval), Patrick CROUZET (SM Dropt Aval), Christelle GUIONIE (CD 33), Marie-Lise MARSAT (CD 24), Jérôme BETAILLE (CD 24), Laurent CAPELLE (CD 47).

**Assistaient à la réunion** : Frédéric DOUCET (DDT 47), Aure SEGUELA (CD 47), Isabelle ROBERT (CD 24).

#### **ORDRE DU JOUR :**

Adoption du compte rendu de la réunion 15 avril 2025, (transmis avec le rapport),

#### **Administration générale :**

- Budget prévisionnel 2025 : autorisation à donner au président (DE\_2025\_29),
- Adoption des nouveaux statuts d'Epidropt,
- Election partielle de la commission MAPA (DE\_2025\_30),

#### **Mission commune – SAGE :**

- Elaboration de la stratégie agricole du bassin versant du Dropt avec la réalisation d'un programme d'actions opérationnel : demande d'avenant (DE\_2025\_31),
- Stratégie agricole et programme d'actions agricoles (DE\_2025\_32),
- Commission consultative de l'OUGC : désignation des membres issus d'EPIDROPT (DE\_2025\_33),
- Présentation de la stratégie zones humides (DE\_2025\_34),
- Point sur les PSE sur le bassin versant du Dropt (DE\_2025\_35),

### **Mission optionnelle 1 - Aménagement du bassin versant du Dropt,**

### **Mission optionnelle 2 - Gestion réalimentation,**

- Contrat DSP : avenant signé,
- 30 ans du lac du Lescourroux (14 et 15 mai 2025) avec inauguration de l'exposition itinérante du sentier thématique avec livret jeu,
- Réaménagement des chemins de ceinture des lacs : choix des entreprises (DE\_2025\_36),

### **Mission optionnelle 3 – Réalisation des ouvrages de réalimentation et des ouvrages de gestion quantitative,**

- Etudes de remplissage hivernal du lac des Graoussettes : Choix du prestataire (DE\_2025\_37)
- Travaux du lac du Lescourroux : Rééquipement en cellules pressiométriques et aménagement de l'exutoire de l'éperon drainant

### **Questions diverses :**

- Demande d'autorisation pour l'organisation d'un « run and bike Aventure » autour du grand lac du Lescourroux (De\_2025\_38).

Monsieur le président souhaite la bienvenue à l'assemblée et lui demande de désigner un secrétaire de séance. M. Bonneau Christian est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

## **Administration Générale**

- **Budget prévisionnel 2025 : autorisation à donner au président (DE 2025 29),**

Monsieur le président rappelle la délibération n° BF\_2025\_04, adoptant le budget primitif 2025.

Pour permettre au président de réaliser des virements de fonds à l'intérieur de chaque section pour alimenter les articles insuffisamment alimentés, le comité syndical doit donner son accord chaque année.

*Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :*

- D'autoriser le président, à l'intérieur de chaque section du budget, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

- **Adoption des nouveaux statuts d'Epidropt,**

Par arrêté préfectoral n° 47-2025-05-05-00001 du 5 mai 2025, les nouveaux statuts sont adoptés.

Le président rappelle que suite au retrait du SMER E2M du syndicat, les statuts ont fait l'objet d'une mise à jour.



**Arrêté n° 47-2025-05-05-00001**

portant modification statutaire du syndicat mixte ouvert  
EPIDROPT

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 à L.5722-9 ;

**Vu** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Daniel BARNIER en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 47-2025-04-24-00004 du 24 avril 2025 donnant délégation de signature à Monsieur Cédric BOUET, Secrétaire Général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2011 portant création du syndicat mixte ouvert EPIDROPT ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 18 juin 2015 portant modification des statuts et du périmètre du syndicat EPIDROPT ;

**Vu** la délibération du 10 décembre 2024 du comité syndical du Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre-deux-Mers (SMERE2M) demandant son retrait du syndicat EPIDROPT ;

**Vu** la délibération du comité syndical EPIDROPT du 19 décembre 2024 validant la modification statutaire et le retrait du SMERE2M sachant qu'il n'y aura aucune conséquence financière sur le budget ou sur le patrimoine d'EPIDROPT suite à ce retrait ;

**Vu** les statuts d'EPIDROPT et notamment les articles 18 et 19 précisant respectivement les conditions de retrait et de modification des statuts ;

**Vu** les délibérations des membres du syndicat EPIDROPT acceptant le retrait du SMERE2M, les conditions financières et patrimoniales de ce retrait et les modifications statutaires ;

**Considérant** que les conditions autorisant le retrait du SMERE2M et la modification des statuts du syndicat EPIDROPT sont remplies ;

**Sur** proposition du Secrétaire Général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le retrait du Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre-deux-Mers est validé sachant qu'il n'y a aucune conséquence financière ou patrimoniale pour le syndicat EPIDROPT.

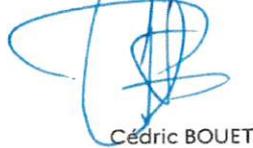
**Article 2** : Les statuts modifiés sont annexés au présent arrêté.

**Article 3** : Les statuts du syndicat EPIDROPT annexés à l'arrêté préfectoral du 18 juin 2015 sont abrogés.

**Article 4 :** Le Secrétaire Général de la préfecture de Lot-et-Garonne, la Directrice départementale des finances publiques, le Président du syndicat mixte ouvert EPIDROPT et les Présidents des Conseils départementaux de la Gironde, de la Dordogne et de Lot-et-Garonne, le Président du Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre-deux-Mers et les Présidents des syndicats mixtes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le - 5 MAI 2025

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général



Cédric BOUET

- **Election partielle de la commission MAPA (DE 2025 30),**

Monsieur le président indique que suite à l'adoption des nouveaux statuts, il conviendrait d'ajuster la composition de la commission MAPA. En effet, le SMER E2M n'étant plus membre d'Epidropt, une place est vacante.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,  
Considérant qu'il convient de désigner un membre à la commission MAPA du syndicat,  
Considérant que le comité syndical doit procéder à l'élection au scrutin secret et à la majorité des suffrages,

M. le président fait appel à candidature,

M. Bonneau Christian est le seul candidat.

Monsieur le président soumet à l'assemblée la candidature de M. Bonneau Christian au poste de membre de la commission MAPA d'Epidropt.

*M. Bonneau Christian est élu à l'unanimité.*

#### SAGE (mission commune)

- **Elaboration de la stratégie agricole du bassin versant du Dropt avec la réalisation d'un programme d'actions opérationnel : demande d'avenant (DE 2025 31)**

M. le président rappelle la délibération n° DE\_2022\_074 relative à l'élaboration de la stratégie agricole du bassin versant du Dropt avec la réalisation d'un programme d'actions opérationnels 3 bureaux d'études avaient répondu à la consultation et SCE a remporté le marché pour un montant de 53 200.00 € HT.

Monsieur le président donne lecture du courrier de SCE daté du 9 avril 2025, qui demande un avenant au marché de 13.16 %.



# SCE

Aménagement  
& environnement

Syndicat Mixte ouvert EPIDROPT  
23 Avenue de la Bastide  
24500 Eymet

V/Réf. :

Projet n°230037

N/Réf. :

Projet n°230037

Objet :

Demande d'avenant

*A l'attention de Monsieur Jarleton*

Nantes, le mercredi 9 avril 2025

Suivi par :

Fabian LORET  
fabian.loret@sce.fr  
Tél : 06 38 30 01 45

Monsieur Jarleton,

Dans le cadre du marché relatif à l'« **élaboration de la stratégie agricole du bassin versant du Dropt avec la réalisation d'un programme d'actions opérationnel** » dont nous sommes titulaires depuis sa notification en date du 09 janvier 2023, SCE souhaite formellement vous faire part des difficultés d'exécutions que nous rencontrons. Nous avons déjà attiré votre attention sur ces éléments par mail, notamment les 8 octobre 2024, 24 octobre 2024 et plus récemment, le 11 février 2025.

#### 1. Allongement très important du délai d'exécution du marché

A ce jour, le délai d'exécution du marché est de plus de 25 mois, alors que les documents contractuels du marché prévoyaient une durée d'exécution de 15 mois. Notre offre technique et financière se basait sur cette indication. **Le délai d'exécution est donc actuellement allongé de 10 mois, soit 66% d'augmentation par rapport au délai initial.** Cet allongement de délai est selon nous imputable essentiellement à :

- Des difficultés de prise de décisions dans les organes de pilotages de la mission
- Des délais de validation des livrables très importants et des demandes de reprises multiples et successives

S'il est évident que la durée d'exécution du marché peut connaître des évolutions, ces dernières sont particulièrement importantes dans le cadre de celui-ci, et nous impacte très fortement sur la mobilisation de nos équipes.

#### 2. Demande de reprise tardive des livrables :

Nous tenons également à vous faire part des difficultés que nous pouvons rencontrer sur les demandes de reprises et de modifications des livrables. Ces demandes sont parfois très tardives (plusieurs mois après la remise du livrable) comme l'expose le tableau ci-après. Dans un souci de bon déroulement de la mission et dans la volonté d'aboutir à une stratégie pertinente, nous avons donné suite à nombre de ces demandes tardives.

www.sce.fr  
GROUPE KERAN

SCE, 4 rue René Viviani - CS 26220 - 44262 NANTES Cedex 2 - France  
Tél. +33 (0)2 51 17 29 29 - Fax. +33 (0)2 51 17 29 99 - sce@sce.fr

SAS au capital de 1 000 000 € - RCS NANTES B 345 081 459 - SIRET 345 081 459 00330 - N° TVA Intracommunautaire FR55345081459

c

Monsieur le président annonce que le bureau d'études estime que du retard a été pris pour une raison qui lui ai étrangère et que sa perte est de 11 903.00 €. Il demande une compensation de la perte par un avenant.

Plusieurs échanges ont eu lieu entre Epidropt et le bureau d'études afin de trouver un compromis car le bureau d'études n'a pas fourni de données en relation avec l'avancement du dossier.

A ce jour, le président ne peut signer un avenant que de 10 % maximum.

M. Jarleton indique que le bureau d'études est invité à la prochaine réunion de la CLE et que le programme d'actions agricole s'achèvera même si celui-ci réduit son implication dans la prestation qui lui a été confiée. M. Jarleton tient à respecter toutes les étapes pour mener cette étude à bien et avoir l'avis favorable des membres sur ce qui est proposé.

Il souligne le travail du comité technique et surtout de l'Agence de l'Eau pour hiérarchiser les données entre les objectifs stratégiques et les objectifs opérationnels en remplacement du bureau d'études. C'est pourquoi, la demande d'avenant de presque 13 % est exagérée par rapport au travail réalisé. En effet, le bureau n'a pas été force de proposition et beaucoup d'échanges ont été nécessaires pour construire l'étude.

Le volet agricole n'est pas un sujet facile d'autant que la conjoncture du moment peut orienter les besoins vers des filières différentes, c'est pourquoi il a été proposé dans les fiches actions des exemples d'actions.

La Chambre de la Dordogne s'est bien impliquée pour faire des propositions et des corrections sur le document.

Epidropt devra chaque année, décider d'un programme d'actions agricoles pour s'adapter aux besoins ponctuels.

Il indique qu'il a une réunion le 12 juin 2025 avec les Chambres d'agriculture de Dordogne et de Gironde pour discuter de la déclinaison du programme 2025.

### **Un mail de réponse a été fait de la manière suivante :**

détails [

**RE : RE: 230037 Stratégie agricole Epidropt - demande d'avenant**

**S. JARLETON Epidropt**  
mercredi 14 mai 2025 à 12:52 envoyés

À LORET Fabian (SCE)

Cc: GUILBAUD Thomas (SCE), BESSE Christelle (SCE), Isabelle BORIE (EPIDROPT), contact, Eric FELLET (délégué SM Dropt Aval), Christian BONNEAU

 [Delibération\\_délegation au président\\_CS.pdf](#)  
594 Ko [afficher](#) [enregistrer](#)

Bonjour Monsieur,

nous avons bien reçu votre demande pour un avenant de 7000 euros HT sur un montant initial de marché de 53200 euros HT

Néanmoins, le président n'a pas la possibilité de dépasser le plafond des 10% du montant initial du marché (cf fichier ci-joint). Le montant initial du marché est de 53200 euros HT

Cette décision d'avenant est soumise à une délibération du comité syndical, date non fixée à ce jour, dont je ne maîtrise pas la décision au vu des contraintes budgétaires demandées par les 3 départements membres de notre structure (-15% demandé par le CD 33)

Pour information, les phases 3 et 4 transmises par M. Guilbaud le 23 avril 2025 ont nécessité des complétions, réalisés par nous-même (à noter que votre offre prévoyait 20 fiches actions au lieu des 18 fiches actions transmises)

La nouvelle mouture amendée par Epidropt a été transmise aux filières le 7 mai 2025, avant échange avec le bureau de la CLE et la CLE avec comme date butoir le 30/05/2025.

Vous mentionnez que le projet se termine alors que votre offre prévoit deux réunions: bureau de CLE et uno CLE non réalisées à ce jour

Comme échangé la dernière fois, vous n'êtes pas à l'abri de remarques et complétions demandées par les filières, les membres du bureau et la CLE.

En vous souhaitant une bonne réception.

**Cordialement,**

Toutefois, ces modifications sont également chronophages et ne font pas parties de nos engagements contractuels. En effet, le CCAP de notre marché (article V) prévoit une validation tacite de ces livrables en l'absence d'une décision expresse dans les 21 jours suivants la remise du livrable.

Livrables	Date de livraison formalisée par SCE	Date du retour formalisé de la part d'EPIDROPT
Fiches actions	1ère version avec des exemples de fiches à valider - envoyée le 27/09/2024	Pas de retour
Fiches actions	1ère version livrée le 08/01/2025	26/03/2025 (certains commentaires ne sont pas validés par EPIDROPT)
Document de stratégie	1er document de réflexion envoyé le 22/02/2024	Pas de retour
Document de stratégie	Exemple de stratégie agricole et de thématiques agricoles à intégrer - envoyés le 28/02/2024	Pas de retour
Document de stratégie	2ème version envoyée le 04/03/2024	Retour EPIDROPT le 21/05/2024
Document de stratégie	3ème version envoyée le 17/06/2024	Retour le 25/07/2024
Document de stratégie	4ème version envoyée le 25/10/2024	Retour le 11/03/2025

### 3. Etat financier du projet et demande de rémunération complémentaire :

Cette mobilisation accrue de nos équipes par le jeu des demandes de réunions, d'ajustement et de reprises pendant près d'un an supplémentaire, n'était pas identifiable au stade de l'offre. Cela crée aujourd'hui pour SCE un impact financier significatif sur la rentabilité du projet. En toute transparence, vous trouverez ci-dessous l'extraction de notre logiciel de gestion de projet illustrant une perte de 11 903 € pour une commande à notre égard de 21 400 € HT.



Par conséquent et comme annoncé en réunion le 12 mars ; nous vous soumettons par la présente une demande de rémunération complémentaire de 7 000 € HT, pour couvrir une partie de ces pertes.

Dans l'attente de votre retour sur cette demande, nous restons à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions,

Vous priant de bien vouloir recevoir mes sincères salutations

**Fabian LORET**  
Directeur Activité  
Environnement & Biodiversité



M. le président propose à l'assemblée de négocier l'avenant à 10 % maximum du marché, même s'il y a un risque d'avoir un recours. En effet, l'élection des Chambres d'agriculture a freiné les travaux, pour le processus de décision soit assurer par les nouveaux élus et le temps que les nouvelles instances s'installent.

*Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :*

- De refuser l'avenant de 7 000.00 euros HT (+ 13.16 % par rapport au montant initial) au vu des difficultés pour la formalisation de la stratégie et du futur programme d'actions,
- D'autoriser le président à signer un avenant à hauteur de 10 % maximum du montant HT soit 5 320.00 euros HT.

### • **Stratégie agricole : Programmes d'actions agricoles 2025 (DE 2025 32) :**

M. le président rappelle que ce sujet a été abordé à la réunion du 15 avril 2025 et qui a fait l'objet d'une délibération n° DE\_2025\_07\_bis. Nous prévoyons de solliciter pour 3 ans le suivi des diagnostics agroécologiques d'exploitation. Ainsi, il convient d'annoncer à la demande de subvention 2025, les besoins d'aide totaux afin de pouvoir programmer le financement des années suivantes. La délibération n° DE\_2025\_07\_bis doit être retirée et remplacée.

A noter que la Chambre d'agriculture de la Dordogne est intéressée par les diagnostics agroécologiques d'exploitation.

La FDSEA 47 met en place des diagnostics carbone en Lot et Garonne et serait intéressée pour en faire bénéficier le territoire d'Epidropt. Elle prévoit avec les filières concernées, une étude de faisabilité de la filière agrume en Lot et Garonne.

Ainsi, ces 2 actions pourraient se réaliser en même temps car les objectifs se rejoignent dans nos missions.

Dans le cadre de la mise en œuvre du **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Dropt**, Epidropt poursuit ses actions en faveur d'une agriculture durable et résiliente.

La programmation 2025 s'inscrit pleinement dans les objectifs définis par le SAGE Dropt et du programme d'actions en particulier :

- **Disposition 2.2.1** : Réduction des pollutions diffuses d'origine agricole, en accompagnant les exploitants dans l'adoption de pratiques limitant l'usage des intrants et les risques de transfert vers les ressources en eau.
- **Disposition 2.2.2** : Renforcement des actions de sensibilisation et de formation des agriculteurs aux bonnes pratiques pour limiter la contamination des eaux.
- **Disposition 2.2.3** : Mise en œuvre de pratiques culturales permettant d'améliorer l'infiltration de l'eau et de limiter le ruissellement, afin de préserver la ressource en eau.
- **Disposition 2.2.4** : Préservation des sols agricoles par des pratiques adaptées, telles que la mise en place de couverts végétaux pour limiter l'érosion et améliorer la structure des sols.
- **Disposition 2.3.3** : Promotion des techniques culturales permettant d'améliorer la rétention en eau des sols et de réduire la dépendance à l'irrigation.

Ci-dessous le détail des actions prévues en investissement pour l'année 2025.

### **1. 30 Diagnostics d'exploitations**

Nous prévoyons la réalisation de **30 diagnostics agroécologiques d'exploitations (1.5 jours par exploitant)**, répartis comme suit :

- **10 en Dordogne**, menés par la Chambre d'Agriculture 24 (sous réserve de validation par le président de la CA 24),

- **10 en Gironde**, menés par la Chambre d'Agriculture 33,
- **10 en Lot-et-Garonne**, réalisés par la Chambre d'Agriculture 47 (sous réserve de validation par le président de la CA 47).

### **Coût 36 000.00 euros HT pour les diagnostics agroécologiques d'exploitation (BP 2025)**

**Un suivi serait ensuite réalisé pendant trois ans, à raison de 1 jour par an par exploitation, réparti ainsi :**

- **Phase 1 : (année 1) 1 jour par exploitant pour accompagner les agriculteurs**
- **Phase 2 : intermédiaire (année 2) 1 jour par exploitant** pour assurer le suivi du plan d'action, actualiser les indicateurs et apporter un conseil spécifique.
- **Phase 3 : bilan (année 3) : 1 jour par exploitant** pour mettre à jour les indicateurs, apporter un conseil spécifique et réaliser un bilan avec l'exploitant.

**Coût total du suivi annuel : 30 000.00 € HT / an soit 90 000 € (PREVOIR AU BP 2026/2027/2028)**

## **2. Suivi des 3 plateformes expérimentales en couverts végétaux**

Trois plateformes expérimentales seront suivies afin d'évaluer l'impact des couverts végétaux.

**Sur le secteur Dropt amont, les semenciers fourniront gratuitement les graines pour l'expérimentation avec un suivi Grasasa, Chambre d'agriculture 24, semenciers et Epidropt.**

### **Plateforme luzernes et luzernes tréflés ;**

Luzerne EXOTIC 25 kg/ha

Luzerne IDYLLE 25 kg/ha

Mélange luzerne LIDGRASS TRIOLUZ

Mélange EXOTIC 22 kg + 2 kg trèfle blanc

Mélange EXOTIC 22 KG + 4 kg de trèfle violet

### **Plateforme trèfles annuels et couverts d'été ;**

Mélange AZOMIX : 9 % Trèfle de micheli BALANSA, 11 % Trèfle vésiculeux SANTANDER, 42 %, Trèfle incarnat BOLSENA, 38 % Vesce velue VILLANA

Mélange LIDGRASS CLOVER : trèfles vésiculeux 22 %, trèfle de Perse 18 %, Trèfle incarnat 18 %, trèfle squarrosom

Mélange CERIENNE M TALENT : trèfle incarnat 45 %, vesce velue Nickel 25 %, Vesce velue Savane 20 %, Trèfle de Micheli 10%

LIDCOVER MULTI : Phacélie 14 %, 8 % Chia, Mélilot 14 %, Fénugrec 20 %, Vesce pourpre 44 %

LIDCOVER NITRO 2.0 : Lidcover Nitro Vesce de Narbonne 40 %, Fénugrec 17 %, Mélilot 5 %, Phacélie 7%, Trèfle incarnat 14 %, Vesce velue 17 %

LIDVOVER LEGUZA : Moha 38 %, Nyger 25 %, Phacélie 19 %, Chia 10 %, Mélilot 8 %

Sorgho fourrager ADVANCEGRAZER : sorgho multi-coupe

## **Sur le secteur médian, nous envisageons d'implanter un suivi Epidropt/Frayssinet/Périgourdine**

Suivi axé sur différentes techniques d'implantation :

### **En MAI : 1 bande (largeur épandeur d'engrais)**

CHLOROFILTRE FAST SAS FLY (60 % Radis asiatique DAIKON 25 % Moha tardif 15 % Moutarde brune VITASSO) à 15 à 20 kg/ha 104.90 € ht les 25 kg

### **En Juin : 2 à 3 semaines avant la récolte**

Au drone (1 bande) :

CHLOROFILTRE GOFAST (22 % Phacélie STALA / JULIA 60 % Moutarde blanche ABRAHAM 18 % Trèfle d'Alexandrie TABOR) 8 à 10 kg/ha 54.35 € ht les 10 kg

A l'épandeur d'engrais (3 bandes)

CHLOROFILTRE BLEDOR SAS FLY (50 % vesce bengale, 44 % vesce velue, 6 % moutarde) à 20 kg/ha 119.50 € ht les 25 kg

CHLOROFILTRE FAST SAS FLY (60 % Radis asiatique DAIKON 25 % Moha tardif 15 % Moutarde brune VITASSO) à 15 kg/ha 104.90 € ht les 25 kg

CHLOROFILTRE JET SAS FLY (55 % - Vesce velue MASSA 45 % - Radis fourrager A.N. TERRANOVA (enrobé: 125 %) à 17 kg/ha 108.90 € ht les 25 kg

### **En Juillet/Aout Après récolte : avec semoir semi direct (2 bandes)**

CHLOROFILTRE FASSOL NEW à 5 kg/ha (45 % Radis Asiatique DAIKON 30 % Phacélie STALA / LILA / NATRA 20 % Trèfle Alexandrie TABOR 5 % - Moutarde brune VITASSO ) 68.90 € ht les 10kg

SORGHO FOURRAGER ADVANCE GRAZER à 15 kg/ha 72.75 € les 25 kg

Avec un travail du sol à la convenance de l'agriculteur (2 bandes)

CHLOROFILTRE FASSOL NEW à 5 kg/ha (45 % Radis Asiatique DAIKON 30 % Phacélie STALA / LILA / NATRA 20 % Trèfle Alexandrie TABOR 5 % - Moutarde brune VITASSO )  
68.90 € ht les 10kg

SORGHO FOURRAGER ADVANCE GRAZER à 15 kg/ha 72.75 € les 25 kg

**Sur le secteur aval (Monségur), nous envisageons d'implanter une plateforme expérimentale avec un suivi Terres du Sud de type EXPEA pour un montant de 5 145.00 euros HT.**

Dans l'attente de la proposition de couverts annuels Terres du sud (test de biostimulants sur culture qui suivra et sondes tensios).

Les actions prévues incluent :

- **2025** : Diagnostic et entretien avec l'agriculteur, semis des couverts et suivis des levées.
- **2026** : Pesées des couverts, animation et démonstration de destruction, suivis de la culture implantée (structure, adventices, sondes Sencrop, estimation du rendement), désinstallation des sondes.
- **2027** : Restitution et présentation des résultats.

**3. Coût animation agriculture de conservation des sols 2025 (intervenants extérieurs pour SM Dropt amont et aval : 3 500.00 € HT**

Mission commune - SAGE Stratégie agricole	Dépenses BP 2025	Recettes BP 2025	Participations 2025 SAGE SYNDICATS (30%)	
Diagnostic exploitation (30 soit 10 par département) T0 2025 (1,5j par exploitant*680)	36 000	94 252	Agence de l'eau Adour Garonne	70,00%
Suivi des exploitations T1, T2, T3 (2026-2027-2028) sur 3 ans (1j par exploitant/an pdt 3 ans)	90 000	13 465	Etat (10%) en cours	10,00%
Expérimentation une plate forme avec suivi	5 145	3 406,52	CD Dordogne	
Animation conservation des sols	3 500	4 699,11	CD Gironde	10,00%
		5 358,87	CD Lot et Garonne	
(58 communes en 33, 42 communes en 24 et 66 communes en 47)		3 810,45	SM Dropt Amont	10,00%
		9 654,05	SM Dropt Aval	
<b>TOTAL SAGE (Investissement 2025)</b>	<b>134 645</b>	<b>134 645</b>		

Ce tableau est réactualisé par rapport à la délibération du 15 avril, pour la totalité du programme avec le suivi des exploitations pour les 3 années. Il est précisé que la demande de participation des départements membres sera faite annuellement.

M. Jarleton annonce à l'assemblée que l'Etat a financé à hauteur de 10 %, l'animation agricole, l'animation OUGC et le programme d'actions 2025. Ainsi ces actions sont financées à 80 % (avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne) et remercie la DDT 47 notamment pour le soutien financier de nos missions.

M. le président se soucie de l'absence de la Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne pour travailler sur un projet qui peut soutenir économiquement l'ensemble du territoire. Néanmoins un technicien suivra la visio de vendredi 16 juin, qui sera réalisé par notre animateur agricole sur la mise en place des sondes capacitatives qui visent à mesurer le taux d'humidité dans le sol. L'idée est de travailler avec les Chambres d'Agriculture pour afficher les données des Chambres d'Agriculture et celles d'Epidropt et permettre aux agriculteurs d'avoir une vision globale du taux d'humidité des sols sur le territoire.

**Coût total : 134 645.00 € HT pour l'ensemble du programme agricole 2025 (avec suivi sur 3 ans).**

***Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :***

- De retirer la délibération n° DE\_2025\_07\_bis,
- De solliciter une aide financière en investissement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de l'Etat pour le programme agricole 2025,
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- D'autoriser le président à signer une convention avec les Chambres d'agriculture 24 et 33, voire d'autres prestataires pour la mise en œuvre des 30 diagnostics d'exploitation sur le bassin versant du Dropt,
- D'autoriser le président à signer l'ensemble des documents en relation avec le programme ci-dessus.

• **Commission consultative de l'OUGC : désignation des membres issus d'Epidropt (DE 2025 33)**

Monsieur le président indique que l'Organisme Unique de Gestion Collective, prévoit dans son règlement intérieur la mise en place d'une commission consultative (article 1.6) :

**1.6. Composition de la commission consultative**

Les structures suivantes concernées par le périmètre Dropt sont associées dans le cadre d'une Commission Consultative permettant l'exercice collégial de la mission de répartition annuelle du volume prélevable notifié. Cette commission est composée :

- 8 représentants d'EPIDROPT accompagnés de son délégataire
- 1 représentant de la Chambre d'agriculture de la Gironde
- 1 représentant de la Chambre d'agriculture de la Dordogne
- 1 représentant de la Chambre d'agriculture du Lot et Garonne
- 1 représentant de la DDT 47
- 1 représentant de la DDT 24
- 1 représentant de la DDTM 33
- 4 représentants des préleveurs agriculteurs du 24
- 4 représentants des préleveurs agriculteurs du 47
- 4 représentants des préleveurs agriculteurs du 33

Epidropt doit désigner 8 représentants pour siéger à la commission consultative.

Pour information, les 7 membres actuels de la commission locale du Dropt sont :

- Stéphane FARESin,
- Éric FELLEt,
- Patrick CROUZET,
- Manuel DEZEN,
- Christian DIEUDONNE,
- Alain GOUYOU,
- Jean-Baptiste CHEMIN,

Vu le Code des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner huit représentants à la commission consultative de l'OUGC,

Considérant que le comité syndical doit procéder à l'élection des représentants au scrutin secret à la majorité des suffrages,

M. le président fait appel à candidature et précise que les réunions seront associées aux réunions de la Commission Locale du Dropt.

Monsieur Bonneau Christian est le seul candidat pour être représentant pour siège à la commission consultative de l'OUGC.

Monsieur le président soumet à l'assemblée la candidature de M. BONNEAU Christian pour siéger à la commission consultation de l'OUGC.

*M. BONNEAU Christian est élu à l'unanimité.*

• **Présentation de la stratégie zones humides (DE 2025 34)**

La technicienne zones humides présente le projet de stratégie zones humides (état des lieux) qui sera présenté à la Commission Locale de l'Eau du 3 juillet 2025 pour adoption.

M. le président indique qu'un travail important a été fait pour faire un relevé des zones humides du territoire (présenté en diapo 4). Les communautés de communes sont concernées par le biais des documents d'urbanisme, les agriculteurs, mais aussi les zones non exploitées.

La stratégie Zones humides s'inscrit dans la disposition 39 du SAGE Dropt « Définir et mettre en œuvre une stratégie de préservation et de restauration des zones humides ». Cette stratégie est décomposée en 2 phases :

- Une première phase d'Etat des lieux, qui a pour objectif de dresser l'état des lieux du territoire face aux enjeux et pressions existantes et de définir la priorisation de chaque bassins versants (objet de la présentation),
- Une seconde phase de définition des actions à mettre en œuvre.

Le travail est basé sur la méthodologie élaborée par le SMEAG dans le cadre de travaux similaires et a déjà été reprise par le SMAVLOT dans le cadre de leur Stratégie Zones humides. Cette méthode a été simplifiée et adaptée au contexte local et a fait l'objet d'une réunion et d'échanges avec les partenaires techniques.

Pour chacun des 25 bassins versants du territoire, un croisement entre les pressions et les enjeux est réalisé. Ceci permet d'aboutir à une hiérarchisation des bassins versants selon leur priorité d'animation et de gestion. Les critères d'enjeux et de pressions sont présentés.

Pour les critères d'enjeux (voir diapositives 6 et 7) : Ils sont basés sur 3 grands enjeux : Enjeu Eau, Biodiversité et Socio-économique. Suite à des questions, il est précisé que la note retenue (de 0 à 3), dernière colonne, doit être considéré comme une caractéristique et non une notation. Une note totale forte n'indique pas un enjeu fort.

Ceci aboutit à l'identification de 5 grands groupes de bassins versants :

- Les groupes 1 et 2 qui correspondent au Dropt et aux bassins versants avec au moins un lac de réalimentation,
- Le groupe 3 qui regroupe des bassins versants préservés,
- Les groupes 4 et 5 qui correspondent à des bassins versants altérés.

Pour les pressions (voir diapositive 9) : les pressions ponctuelles, les pressions diffuses, l'altération hydromorphologiques et les prélèvements d'eau sont basés sur l'état des lieux 2019 de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pondéré par l'état des lieux 2025 (encore non validé). Il est précisé que cet état des lieux est réalisé à une échelle importante et des écarts entre appréciation locale et critère retenu par l'Agence peuvent exister bien que l'évaluation des techniciens soit prise en compte.

Les résultats montrent des pressions moyennes à fortes sur la majeure partie du territoire.

Il est précisé que les pressions démographiques et artificialisation des sols n'ont pas été retenues compte tenu de d'évolution faible sur le bassin versant.

Le croisement entre les enjeux et les pressions permettent d'obtenir des priorités d'animation par bassin versant, selon un axe de travail ciblant la restauration, la préservation ou les deux (diapo 12).

En conclusion, cette première phase permet de mieux appréhender le territoire face aux enjeux des zones humides. Cependant, il sera impératif de ne pas contraindre la phase 2 à cet état des lieux, les opportunités et les volontés locales pouvant être différentes des résultats de cette priorisation.

M. Patissou demande si les mares sont soumises à la réglementation. M. Jarleton répond qu'elles sont soumises à la réglementation.

Il indique que des aménagements peuvent être faits pour améliorer la biodiversité. Il précise que les mares peuvent rentrer dans des actions soit pour la création soit pour l'entretien de mares.

M. Gouyou constate que le nombre UGB est en baisse sur le territoire et particulièrement sur l'aval du cours d'eau.

M. Jarleton précise que le critère urbanisation n'a pas été pris en compte car notre territoire est très peu urbanisé. A noter que la population reste stable.

M. Monti rappelle que cette notion de zones humides est demandée pour l'élaboration des PLUI.

En cas d'impact, il faut compenser avec une acquisition ou une création. Cette étude permet d'avoir des inventaires reflétant la réalité.

M. Patissou explique qu'en fonction des cultures, le risque d'érosion est bien connu.

Concernant les stations d'épuration, plusieurs communes ont réalisé des travaux (ou en cours) pour les améliorer la qualité de traitement et de rejet des eaux.

M. Doucet remarque que les industriels réalisent un suivi de la qualité des eaux et l'approche faite dans l'étude, reflète bien le territoire grâce aux différentes expertises.

M. Jarleton évoque un exemple d'action qui consiste à acquérir des zones humides en bordure du Dropt pour créer un sentier le long du Dropt, et ainsi créer une liaison entre Eymet et le lac du Lescourroux. Les acquisitions foncières pourraient également servir de réserve foncière pour la compensation pour des projets qui impacteraient des zones humides ou encourager l'installation d'éleveur pour maintenir les prairies en bord du cours d'eau.

***Le comité syndical prend acte de la présentation du projet de stratégie zones humides qui sera présenté au bureau de la CLE du 13 juin 2025 et à la CLE du 3 juillet 2025.***

• **Point sur les PSE sur le bassin versant du Dropt (DE 2025 35)**

Epidropt s'est porté candidat pour porter et bénéficier du programme de Paiement pour Service Environnementaux avec le soutien des départements auprès de l'Agence de l'Eau. La demande a été faite auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne le 11/04/2025 avec la totalité du bassin versant du Dropt.

L'Agence de l'eau demande une réduction du périmètre à 1 000 km<sup>2</sup> environ.

Ainsi, Epidropt a transmis le 21/05/2025 le nouveau périmètre ci-dessous (1 139 km<sup>2</sup>) avec la suppression du bassin versant de la Vignague et des affluents en rive gauche du Dropt (secteur Monteton) car la présence de prairies permanentes et zones humides est mineure.

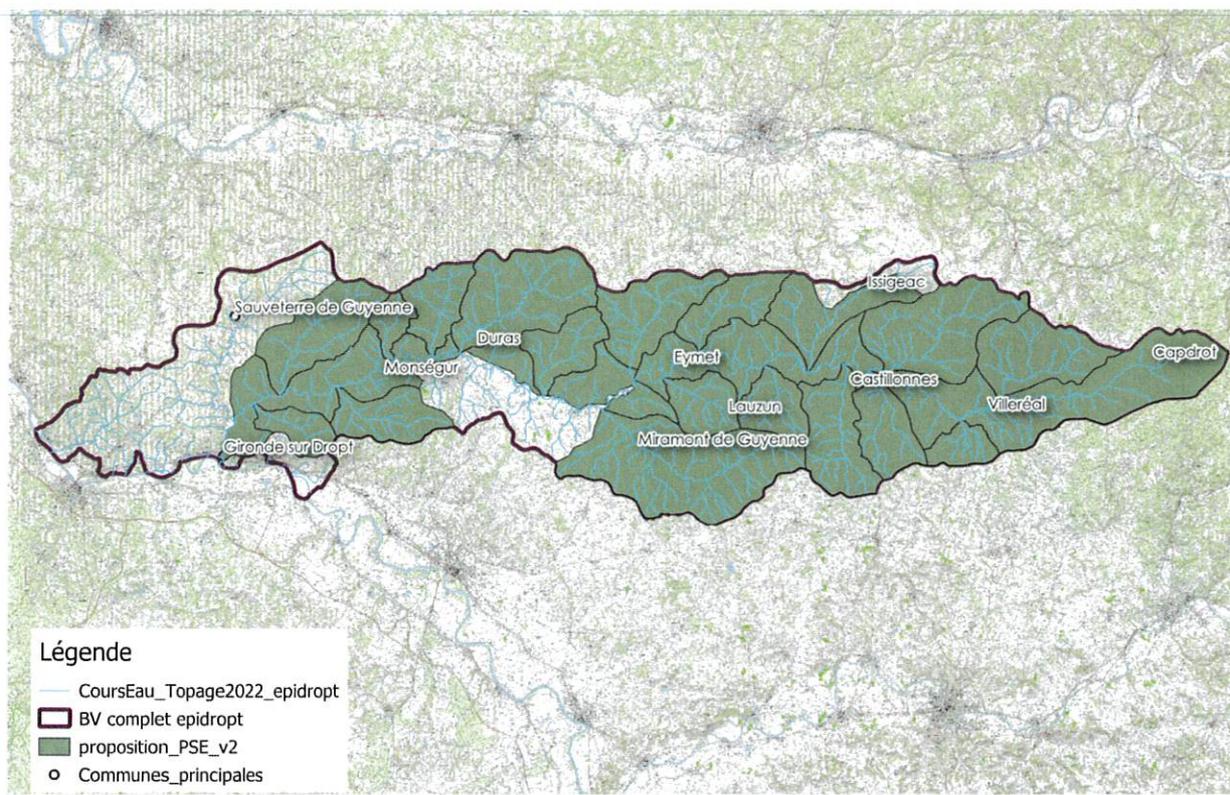
M. le président indique que l'aide versée par l'Agence de l'Eau peut atteindre 9 000 € par an et 7 500 € par an et par agriculteur pour une agriculture réalisée avec de bonnes pratiques pour l'environnement et le maintien du milieu naturel et des prairies humides (soutien plutôt destiné à l'élevage). Ce dispositif peut être attribué sur des aires de captages (demandé pour le bassin versant des sources de la Brame) afin de préserver l'alimentation en eau potable.

M. Jarleton précise que la délégation de l'Agence de Bordeaux a soutenu notre territoire comme étant prioritaire auprès de l'Agence de Toulouse qui doit statuer sur l'attribution et sur la superficie qui sera concernée. Pour information, les territoires ayant une très petite unité de bovin ont été retirés pour répondre à l'éligibilité du dossier (territoire du bassin de la Vignague avec peu d'élevage, entre Monségur et Miramont de Guyenne et le secteur d'Issigeac, territoire plutôt en céréales).

Il ajoute que le département de la Gironde a soutenu notre dossier auprès d'Hervé GILLÈ sénateur de la Gironde et ancien président du SMEAG et membre du comité de bassin Adour Garonne et pilote la politique de l'eau au niveau du Sénat.

Cette mesure fait partie de la stratégie agricole, les Paiements pour Service Environnementaux est un soutien pour des agriculteurs qui font de bonnes pratiques agricoles.

## Proposition de périmètre PSE - Epidropt



## Paiements pour services environnementaux

- ▶ PSE porté par l'Agence de l'eau - mis en place en Adour Garonne sous forme de « territoire test » et volonté de continuer en 2025
- ▶ Les projets PSE 2<sup>ème</sup> génération :
  - ▶ PSE zones humides/prairies
  - ▶ PSE aire d'alimentation de captage

Le montant du PSE est au prorata de la note obtenue lors de l'audit (jusqu' 9 000€/an, moyenne de 7 500€/an). Cette note obtenue à partir de 3 indicateurs :

**Indicateur 1 :**  
la présence de prairies, la diversité de cultures et les couverts végétaux (assolement)

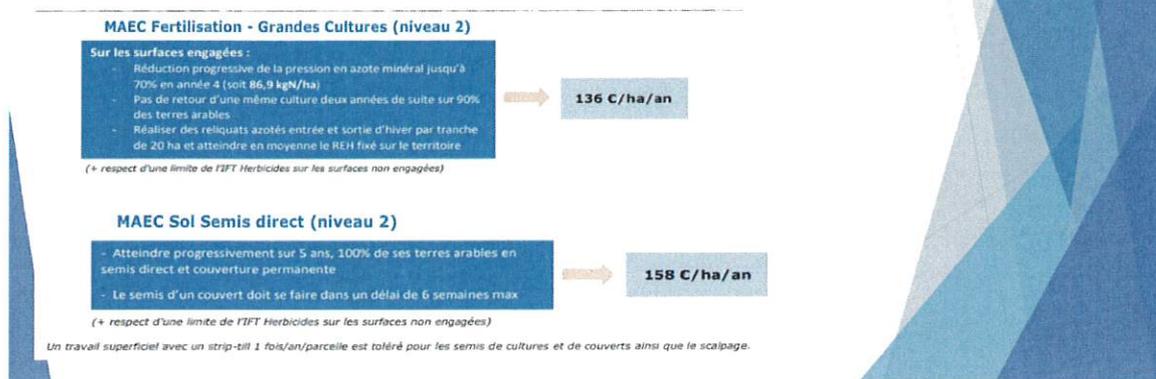
**Indicateur 2 :**  
l'extensification des pratiques agricoles (IFT des cultures, fertilisation minérale azotée des prairies et des fourrages hors maïs)

**Indicateur 3 :**  
IAE, la présence d'infrastructures agroécologiques (haies, lisière de bois, prairies humides et étang).

- ▶ Montant évolutif chaque année

## MAEC Eau

- ▶ le financement des PAEC à l'opérateur et des MAEC aux agriculteurs est ouvert grâce à la présence d'une démarche territoriale validée par l'Agence de l'eau
- ▶ Financement de l'enveloppe : Agence de l'eau, Région, FEADER
- ▶ Exemples de mesures :



Le 27/05/2025, nous avons sollicité les départements membres d'appuyer notre candidature (décision qui sera prise au siège de l'Agence de l'eau à Toulouse) et je les remercie pour ce soutien qu'ils apportent à notre structure et territoire.

*Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :*

- De retenir le périmètre exposé ci-dessus au vu de la demande de l'Agence de l'eau Adour Garonne de tendre vers les 1 000 km<sup>2</sup> demandés.

### • **Stratégie agricole et programme d'actions agricole : point sur le dossier**

Le dernier comité technique s'est déroulé le jeudi 27 février 2025 matin à Monségur pour échanger sur la structuration de la stratégie et le contenu du programme d'actions agricoles.

Les modifications proposées par le COTEC au bureau d'études sur le contenu de la stratégie ont été transmises le 11 mars 2025

Un envoi des 18 fiches actions, a été effectué le mercredi 26 mars 2025 avec l'intégration des propositions de correction des services de l'Etat, de l'Agence de l'eau Adour Garonne, des Départements et d'Epidropt.

La version complétée par Epidropt et SCE a été transmise le 07 mai 2025 aux filières avec un retour demandé le 30/05/2025.

Un second envoi de la stratégie et du futur programme d'actions agricoles a été réalisée le jeudi 15 mai 2025 auprès des 3 chambres d'agriculture et des 15 Communautés de communes du bassin versant avec comme date butoir le jeudi 05 juin 2025 avec la possibilité d'échanges si besoin.

Une réunion de travail avec les 2 chambres d'agriculture 33 et 47 est prévue le jeudi 12 juin 2025 à 9h30 pour le contenu technique des diagnostics d'exploitation prévus dans le cadre de la programmation 2025

M. Jarleton présente les objectifs stratégiques qui permettent de faire le lien entre les dispositions du SAGE et la stratégie agricole proposée. Des finalités dégagées, on obtient des objectifs opérationnels qui dessinent les actions. Ce cheminement est obligatoire pour respecter la structuration à appliquer. Il précise que ce travail n'a pas été réalisé par le bureau d'études. Cette structuration permet la validation du document par l'Agence de l'Eau et ainsi en suivant, Epidropt pourra décliner les actions.

Les filières ont fait des propositions (16 idées issues de la concertation) qui ont dues être mises en lien entre les objectifs stratégiques et opérationnels.

Il précise que ce tableau est un document schématique mais le bureau de la CLE bénéficiera d'un document détaillé pour pouvoir donner un avis objectif (document stratégique complet et le programme d'actions avec les 18 fiches actions avec le panel d'actions).

M. Patissou estime qu'avant, on essayait de réaliser des projets choisis en lien avec des aides, aujourd'hui on part d'un état des lieux puis on analyse les besoins et les possibilités.

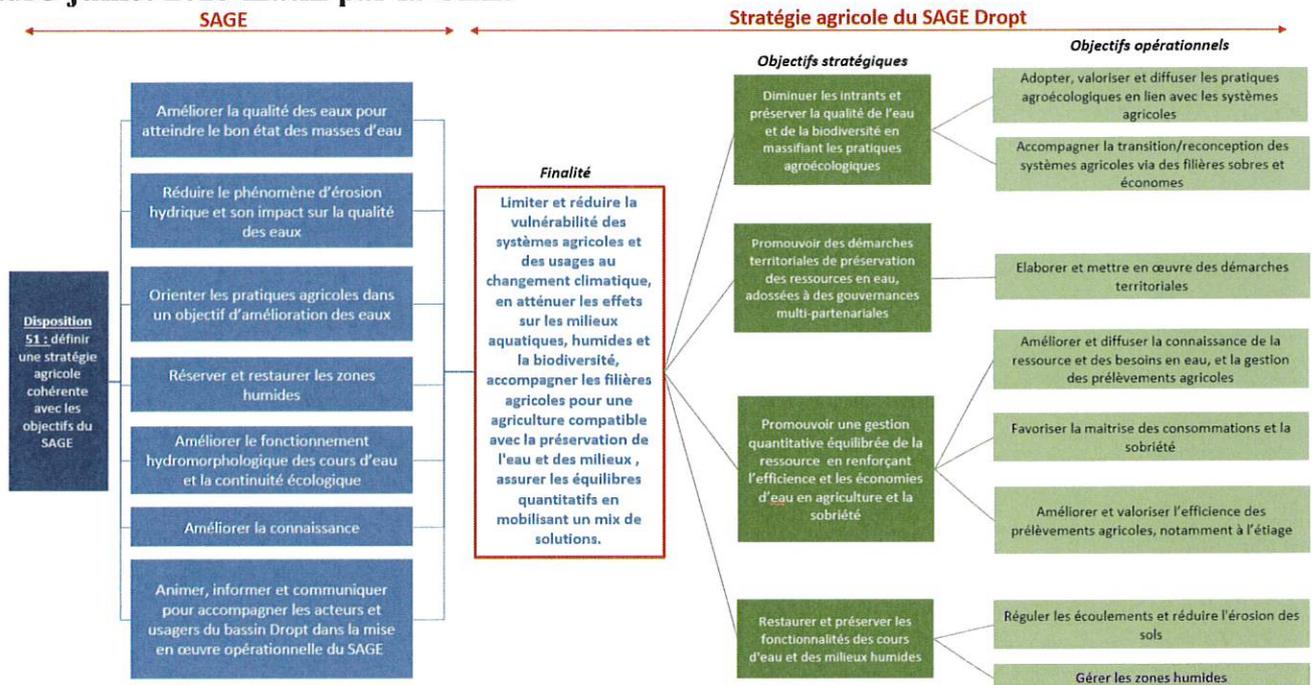
M. Jarleton précise que la CLE se réunira le 3 juillet et devra statuer sur ce document qui sera présenté aux membres de la CLE d'une façon plus développée. Il prend un exemple et développe l'idée 1 « favoriser l'implantation des légumineuses » pour expliquer la lecture du tableau.

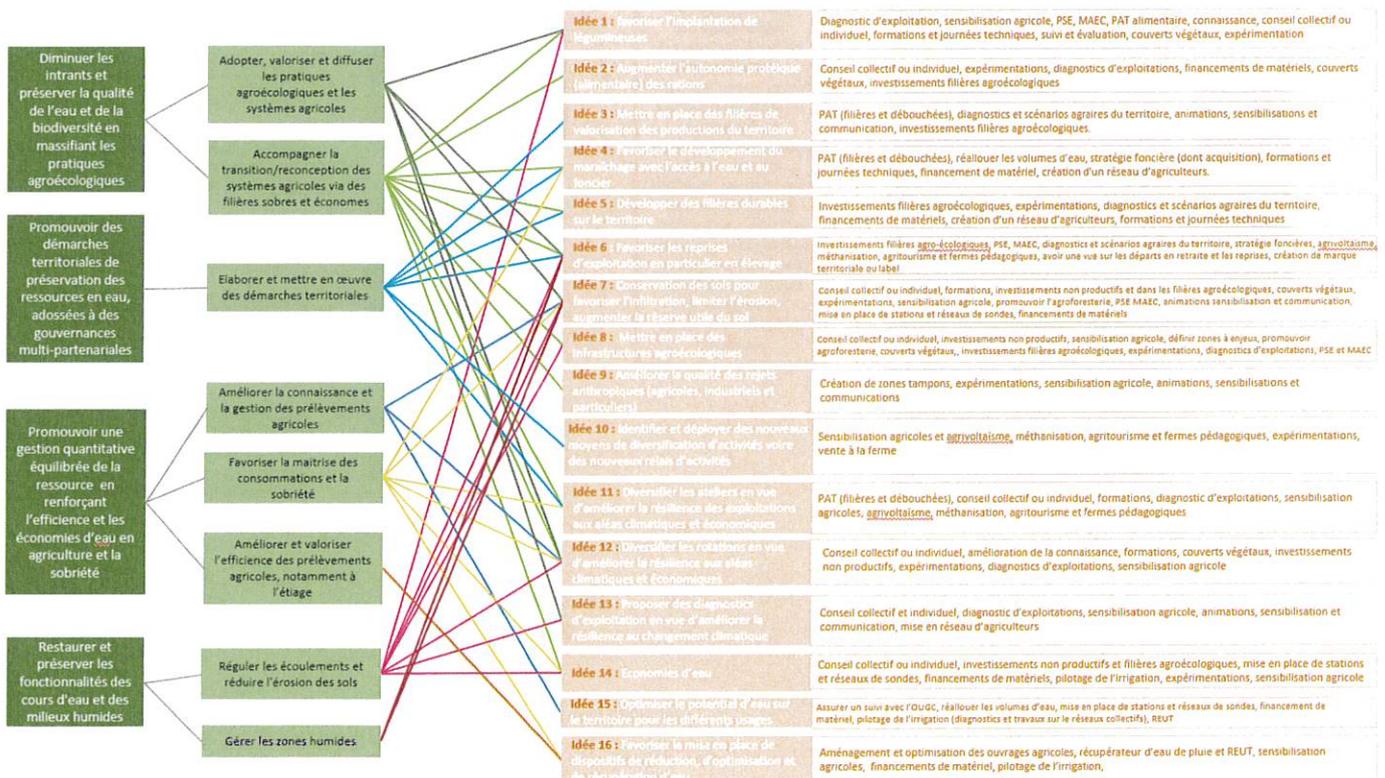
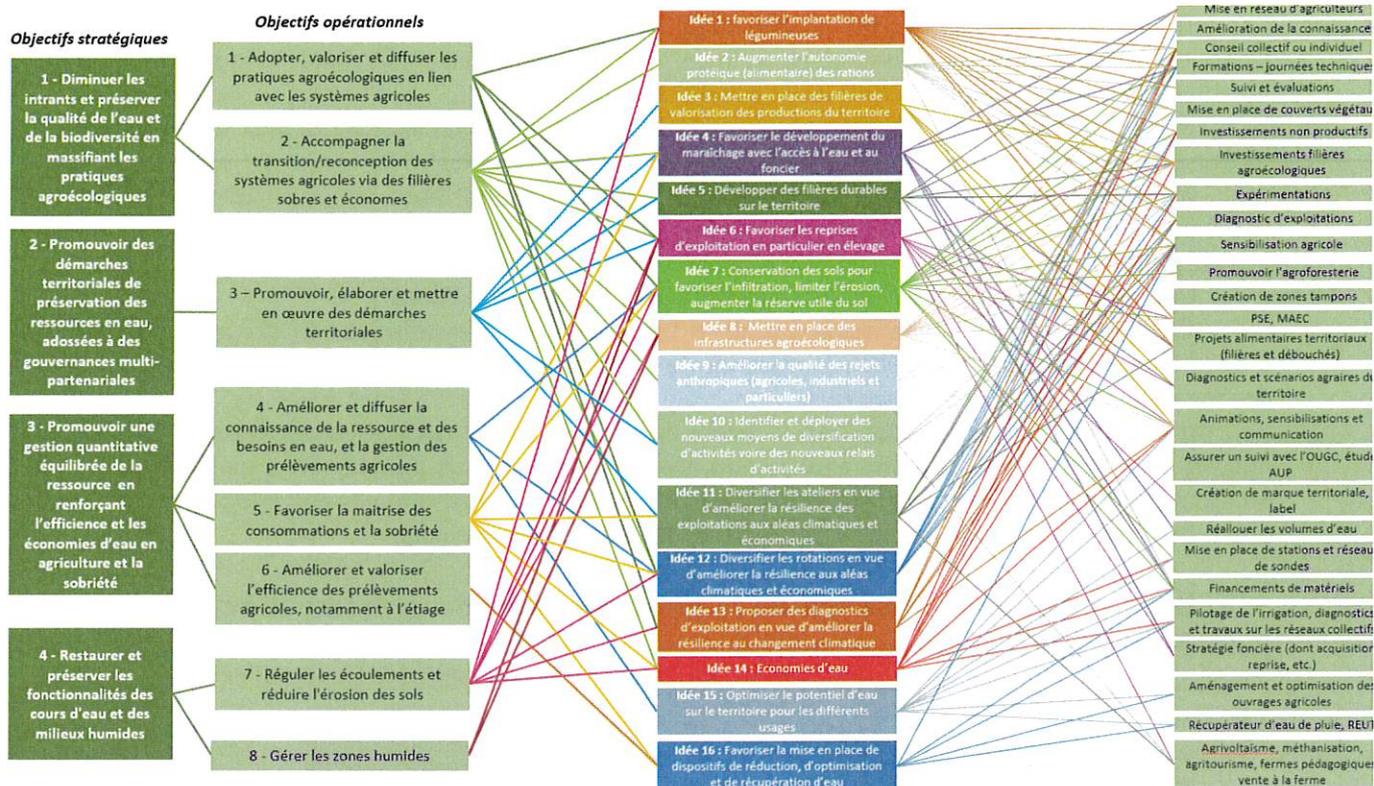
Chaque fiche actions présente ses objectifs et des exemples d'actions.

Il explique que le Commission Locale d'Installation et Transmission (CLIT porté par la Chambre d'agriculture 24) du territoire de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord fait un bilan chaque année des installations et cessations d'activités.

Il explique que les personnes qui viennent en Périgord ont un capital en moyenne de 170 000 euros à injecter dans l'achat de leur future exploitation, mais le fait de ne pas pouvoir avoir un accès au logement à proximité de l'exploitation (proposition dans un lotissement qui ne répond pas aux attentes de ses personnes) est un frein majeur aux installations d'agriculteur, notamment des éleveurs.

### Il est prévu une validation de la stratégie et du programme d'actions agricoles le jeudi 3 juillet 2025 matin par la CLE.





- **Contrat DSP : avenant signé**

Monsieur le président rappelle la décision du comité syndical d'accorder par un avenant une révision du contrat DSP.

L'avenant au contrat DSP a été signé le 6 mai 2025 avec une augmentation de 3 % pour l'année 2025.

M. le président indique qu'il s'était engagé auprès du directeur de Rives et Eaux du Sud-Ouest, qu'une révision du contrat était possible, compte tenu de l'inflation, la révision étant prévue dans le contrat DSP.

- **30 ans du lac du Lescourroux (14 et 15 mai 2025) avec inauguration de l'exposition itinérante du sentier thématique avec livret jeu,**

A l'occasion des 30 ans du lac du Lescourroux, un programme pour marquer la date a été réalisé le mercredi 14 mai 2025 à partir de 13 h 30 et le jeudi 15 mai 2025 jusqu'à 12 h 30.

Les animations proposées étaient :

- mercredi 14 mai 2025 : 13 h 30 accueil puis ateliers scolaires pêche et loisirs nautiques,
- jeudi 15 mai 2025 : 9 h 15 accueil puis atelier élus-partenaires techniques avec une présentation historique des activités du syndicat, et l'inauguration de l'exposition itinérante et du livret jeu.

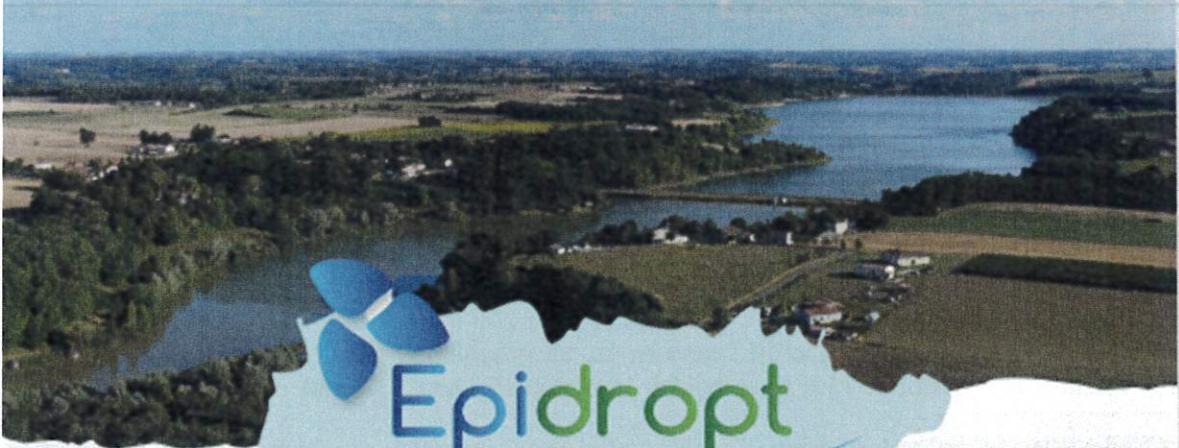
M. le président remercie le maire de Soumensac d'avoir mis à disposition du mobilier et la halle pour le déjeuner, forme le vœu que ce type d'évènement soit renouvelé.

M. Patissou pense que les journées du patrimoine pourraient être une journée qui permettrait d'ouvrir les portes du syndicat et de le présenter.

M. Jarleton précise que le syndicat assure des animations avec les écoles et les centres de loisirs et souhaite les développer.

Ce fut une belle réussite avec la présence d'une soixantaine de personnes.

VENEZ DÉCOUVRIR LE LAC ET LE SYNDICAT  
AUTREMENT À L'OCCASION DES



le 15  
MAI  
2025

30 ANS

À PARTIR DE  
09H15

## DU LAC DU LESCOURROUX

DÉCOUVREZ LA NOUVELLE EXPOSITION ITINÉRANTE ET LE  
NOUVEAU SENTIER THÉMATIQUE DU LESCOURROUX QUI  
S'ACCOMPAGNE D'UN LIVRET JEU !

### AU PROGRAMME

- 9h15-9h30 - Accueil autour d'un café et présentation des nouveaux supports de communication
- 9h30-12h30 - Ateliers autour des activités du syndicat
  1. Visite de la galerie du lac et découverte du barrage
  2. La gestion quantitative à l'échelle du bassin
  3. Les actions des syndicats sur notre territoire
  4. Le site Natura 2000, les PAEC du territoire et l'inventaire des zones humides
- 12h45 : repas

Rdv au parking de la grande digue  
Lac du Lescourroux

Inscrivez vous par mail à l'adresse suivante :  
[ougc.dropt@orange.fr](mailto:ougc.dropt@orange.fr)







• **Réaménagement des chemins de ceinture des lacs : choix des entreprises (DE 2025 36),**

Suite à la décision du comité syndical de faire le réaménagement des chemins de ceinture des lacs, le président a lancé une consultation.

2 entreprises (Maurel TP et Lagasserie) ont répondu pour le lac du Brayssou,

**E.A.R.L. PASCAL**  
 " M' LAGASSERIE "  
 " DROPT BAS " 47210 PARRANQUILLI  
 Siret : 514 398 528 000 18  
 TVA : FR 02 514 398 528

Nom et adresse du client
EPIDROPT
23 Avenue de la Bastide
24500 EYMET

date : 45/05/2025 Durée de validité du devis : 6 mois  
 délai : \_\_\_\_\_ Modalités de paiement : -50% à la signature  
 adresse de livraison ou d'exécution de la prestation : \_\_\_\_\_ - 50% fin des Travaux  
 modalités de livraison ou d'exécution du contrat : \_\_\_\_\_

Désignation	Quantité	Prix unitaire H.T.	Total H.T.
reprofilage d'une piste (255ml x 4) (lac du BRAYSSOU).			
1) fournitures : - 20/40	300T	20	6000
- 00/20	200T	22,64	4528
- 40/80	30T	21,82	654,60
- 1 écoboxe Ø 400 x 6ml	1	450	450
2) profilage de la piste, 1 fosse trapèze (80ml), 3 purges drainantes, 1 traversée avec écoboxe Ø 400, reprise pierre avec épannage, réglage + compactage.			4800
«BON POUR ACCEPTATION»	SIGNATURE	MONTANT TOTAL H.T.	<u>16432,6</u>

# MAUREL

**Travaux publics**  
Terrassement - Assainissement  
Empierrement - Transport

La bonnetie 24540 Gaugeac  
06 . 80 . 28 . 31 . 42  
06 . 73 . 77 . 63 . 22



maureltp@laposte.net

N° : DEV00000338  
Date : 16/02/2025  
N° client : CLT00000003  
Devis valable jusqu'au  
18/03/2025

## DEVIS

### Syndicat mixte du dropt amont

23 avenue de la bastide

24500 EYMET

Aménagement du chemin de ronde au lac du Brayssou coté Parranquet.

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
<b>Création d'un fossé trapézoïdal de 100ml et régalinge des déblais sur le site.</b>					
Travaux de pelle	3,00	Heure	80,00 €	240,00 €	20,00%
Tombereau	3,00	Heure	80,00 €	240,00 €	20,00%
Main d'œuvre	1,00	Heure	40,00 €	40,00 €	20,00%
Buse annelée D300	1,50	mètre linéaire	14,50 €	21,75 €	20,00%
<b>Réalisation de 5 purges.</b>					
Gravier Quartz 30/150	15,00	tonne	33,50 €	502,50 €	20,00%
Travaux de pelle	5,00	Heure	80,00 €	400,00 €	20,00%
Tombereau	5,00	Heure	80,00 €	400,00 €	20,00%
<b>Captage de 2 drains.</b>					
Gravier Quartz 30/150	6,00	tonne	33,50 €	201,00 €	20,00%
Travaux de pelle	1,50	Heure	80,00 €	120,00 €	20,00%
Tombereau	1,50	Heure	80,00 €	120,00 €	20,00%
<b>Accès</b>					
Raclage du chemin et régalinge des déblais sur le site.	750,00	m2	3,10 €	2 325,00 €	20,00%
Fourniture, mise en place et compactage de calcaire 20/40	180,00	m2	8,20 €	1 476,00 €	20,00%
Fourniture, mise en place et compactage de calcaire 0/20 ou 0/31.5	750,00	m2	9,10 €	6 825,00 €	20,00%

Détail de la TVA			
Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	12 911,25 €	20,00%	2 582,25 €

<b>Total HT</b>	<b>12 911,25 €</b>
TVA	2 582,25 €
<b>Total TTC</b>	<b>15 493,50 €</b>

<b>Règlement</b>	Chèque à réception
<b>Echéance(s)</b>	

2 entreprises (Lecourt TP et Gardeau) ont également répondu pour le lac du Lescourroux :



LECOURT TP SARL  
 ALLÉE LES MENAUBES  
 33190 CASSELILLE  
 M (terrain) 06 15 30 62 59  
 M (bureau) 06 01 30 74 15  
 T +33 (0)9 57 20 21 62  
 CONTACT@LECOURT.TP.FR

Syndicat Mixte du Dropt Aval  
 23 Av. de la Bastide  
 24500 EYMET

**Devis N° DV6060 du 21/05/2025**

**Date de validité : 19/08/2025**

Description	Unité	Qté	P.U. HT	Montant HT	TVA
<b>Réfection du chemin de ronde du lac du Lescourroux</b>					
- Acheminement et reploi du matériel	Forfait	1,000	790,00	790,00	20,00
- Changement de 4 passages dusés en buses béton Diam 300 sur 18.80 m	Unité	4,000	840,00	3 360,00	20,00
- Création de fossé en rive droite du lac + évacuation des terre sur 1500 ML	ML	1 500,000	3,10	4 650,00	20,00
- Mise en place sur les berges du lac de 40/80 ou 30/80. Soit 78 m3 = 150 tonnes	Tonne	150,000	38,20	5 730,00	20,00
- Décaissement + évacuation des terres sur site		350,000	4,60	1 610,00	20,00
- Fourniture et mise en place de géotextile de 150 g/M2	M²	350,000	2,90	1 015,00	20,00
- Fourniture et pose en place de ca caire 0/200 sur 30 cm d'épaisseur. Soit 220 tonnes	Tonne	220,000	36,50	8 030,00	20,00
- Fourniture et mise en place de ca caire 0/30 sur 10 cm d'épaisseur, soit 76 tonnes	Tonne	76,000	42,20	3 207,20	20,00

Charte Qualité  
 Assainissement  
 Non Collectif



en Gironde  
 2018-2019

Conditions de règlement : VIR.s/Créd. Agricole

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix. Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de la compagnie d'assurance AXA située à ARQUES, valable en France métropolitaine.

Total HT 28 392,20

Devis/Offre de prix 14

**TRAVAUX AGRICOLE**  
 E.J Gardeau Thierry  
 1410 Petit Roumagny Sud  
 47 800 Lavergne  
 Tél : 053 514 48 0027

M Syndicat d'irrigation EPIDROPT  
 A l'attention du Président  
 23 av. de la Bastide  
 24500 EYMET

Lavaigne 09.09.2024

Objet: Travaux de tenassement pour réparer les berges, refaire des fossés et des buses au lac de Lescaunes

Début: Conditions de paiement:  
 Adresse de livraison ou de réalisation des travaux:  
 Étage: Transport:

DÉNOMINATIONS / DESIGNATIONS	PRIX UNITAIRE	MONTANTS
1. Refaire 4 ponts avec des buses béton de Ø 300 renforcés d'une longueur totale de 18,80 mètres	8000	1504,00
2. Faire des fossés sur 1500 m environ	2,50	3750,00
3. Rectifier des berges avec du 40/70 Savignac au 60 mètres	9200	5460,00
4. Empiemer plusieurs zones humide sur 350 m <sup>2</sup> Décaisser sur une moyenne de 300/400m de profondeur, mettre un géotextile. Une couche de calcaire 30/150 d'environ 30cm. et finition avec du 0/31 sur 10cm. Compacte le tout.	38,00	13300,00

BON POUR ACCEPTATION	MONTANT HT	24014,00
DATE	MONTANT T.V.A. 2%	4802,80
SIGNATURE	MONTANT T.T.C.	28816,80



**Pour le lac du Brayssou (estimé à 15 417.00 €) :**

EARL PASCAL LAGASSERIE : 16 132.60 € ht,  
MAUREL : 12 911.25 € ht,

**Pour le lac du Lescourroux (estimé à 33 330.00 €) :**

LECOURT : 28 392.20 € ht,  
GARDEAU : 24 014.00 € ht

**Pour le lac des Graoussettes (estimé à 12 500.00 €)**

GARDEAU : 10 228.00 € HT

M. Fellet se demande si les buses de 300 mm sont suffisantes en terme de diamètre.

M. Jarleton indique que le débit est largement inférieur au diamètre proposé et correspond à l'existant qui a besoin d'être refait pour remplacer le busage cassé.

Monsieur le président propose de retenir les entreprises les mieux-disantes.

*Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :*

- De retenir l'entreprise Maurel pour un montant de 12 911.15 € HT pour le réaménagement du chemin de ceinture du lac du Brayssou,
- De retenir l'entreprise Gardeau pour un montant de 24 014.00 € HT pour le réaménagement du chemin de ceinture du lac du Lescourroux,
- De retenir l'entreprise Gardeau pour un montant de 10 228.00 € HT pour le réaménagement du chemin de ceinture du lac des Graoussettes,
- D'autoriser le président à signer les devis et toutes les pièces nécessaires à la présente décision.

**Réalisation des ouvrages de réalimentation (mission optionnelle 3)**

• **Etudes de remplissage hivernal du lac des Graoussettes : Choix du prestataire (DE 2025 37),**

Le 21/03/2025 à 12 h 45, EPIDROPT adressait un avis d'appel d'offres public ouvert à la concurrence par voie électronique concernant les Etudes pour le remplissage hivernal du lac des Graoussettes.

La publication a été effectuée sur le profil d'acheteur du syndicat (<https://agedi.achatpublic.com.>) du 21/03/2025 au 29/04/2025 à 12 h 00.

La consultation a été réalisée dans le cadre d'une procédure adaptée en application de l'article R 2123-1 du code de la commande publique.

La date limite de dépôt des offres était fixée au 29/04/2025 à 12 heures (heure de Paris).

Le présent marché est un marché public de prestations intellectuelles à procédure adaptée.

Les bureaux d'étude suivants ont retiré le Dossier de Consultation des Entreprises :

Raison sociale	CP	VILLE
SETEC HYDRATEC	75583	PARIS CEDEX
RIVES ET EAUX DU SUD OUEST	65004	TARBES
ADVICE INGENIERIE	33320	EYSINES
SAFEGE	92022	NANTERRE
BRL INGENIERIE	30001	NIMES
EGIS Eau	34965	MONTPELLIER

L'offre 2 a été enregistrée par le fonctionnaire d'EPIDROPT car le nom du candidat était le même.

N° d'ordre d'arrivée	Date de réception du pli	Mode de réception du pli	Nom du candidat
1	23/04/2025 à 13 h 34	Voie électronique	Rives et Eaux du Sud-Ouest
2	25/04/2025 à 8 h 33	Voie électronique	Rives et Eaux du Sud-Ouest

**Avant négociation, l'offre était à 85 908.50 euros HT**

N° ordre	Nom du candidat	Prix (€ HT) Tranche ferme et les 4 tranches conditionnelles
Offre 2	RIVES ET EAUX DU SUD OUEST	85 908.50

Seul le bureau d'études Rives et Eaux du Sud-Ouest a déposé une offre et la commission MAPA du 30 avril 2025 de négocier avec l'unique candidat.

La dernière proposition après plusieurs négociations a été envoyée le 21/05/2025 en prenant en compte la suppression de 2 variantes (études AVP et étude hydrologique) pour réaliser uniquement sur le tracé et le point de pompage proposés par le syndicat.

N° ordre	Nom du candidat	Valeur Technique /50	Prix /50	Note finale pondérée	Classement	Montant de l'offre € HT
Offre1	<b>RIVES ET EAUX DU SUD OUEST</b>	47.50	50	<b>97.50</b>	<b>1</b>	74 704.50

**Détails entre la tranche ferme et les 4 tranches optionnelles :**

Projet Ganne		Montant HT	Montant TTC
Analyse hydrologique pour le Remplissage hivernal du lac des Graoussettes avec simulation	Forfait	7 989.00	9 586.80
Avant-projet détaillé de la station de pompage	Forfait	11 043.00	13 251.60
Tracé définitif du réseau de réalimentation	Forfait	18 224.50	21 869.40
<b>TOTAL Tranche ferme</b>	<b>Forfait</b>	<b>37 256.50</b>	<b>44 707.80</b>

Projet –	Montant HT	Montant TTC
Dossier d'autorisation environnementale (TO 1)  (Fourniture d'un dossier synthétique par commune concernée)	21 443.00	25 731.60

Dossier d'Intérêt Général (TO 2)	3 850.00	4 620.00
Déclaration d'Utilité Publique avec dossier enquête parcellaire (TO 3)	7 185.00	8 622.00
Assistance : suivi Instruction et reprise, et suivi enquête (TO 4)	4 970.00	5 964.00
<b>Total Tranches optionnelles 1 à 4</b>	<b>37 448.00</b>	<b>44 937.60</b>

La commission MAPA propose de retenir la dernière proposition de Rives et Eaux du Sud-Ouest d'un montant de 74 704.50 € HT, car malgré le nombre de retrait de dossier, seul un bureau d'études a répondu (les autres ayant un planning complet dans le délai souhaité par le syndical). Il faudra prévoir un virement de crédit pour cette dépense (45 000 €uros de prévu au BP 2025).

M. le président précise que le syndicat a déjà commencé les rencontres avec les riverains impactés par le réseau de réalimentation. Le propriétaire du terrain où sera implanté la station a donné son accord pour une cession dont la valeur serait 10 hectares de volume d'eau.

Si tous les riverains donnent leurs accords, une DUP ne sera pas nécessaire, ce qui diminuera le coût de l'opération.

Cet investissement permettra une sécurisation du remplissage du lac, l'étude permettra de définir le volume à remonter.

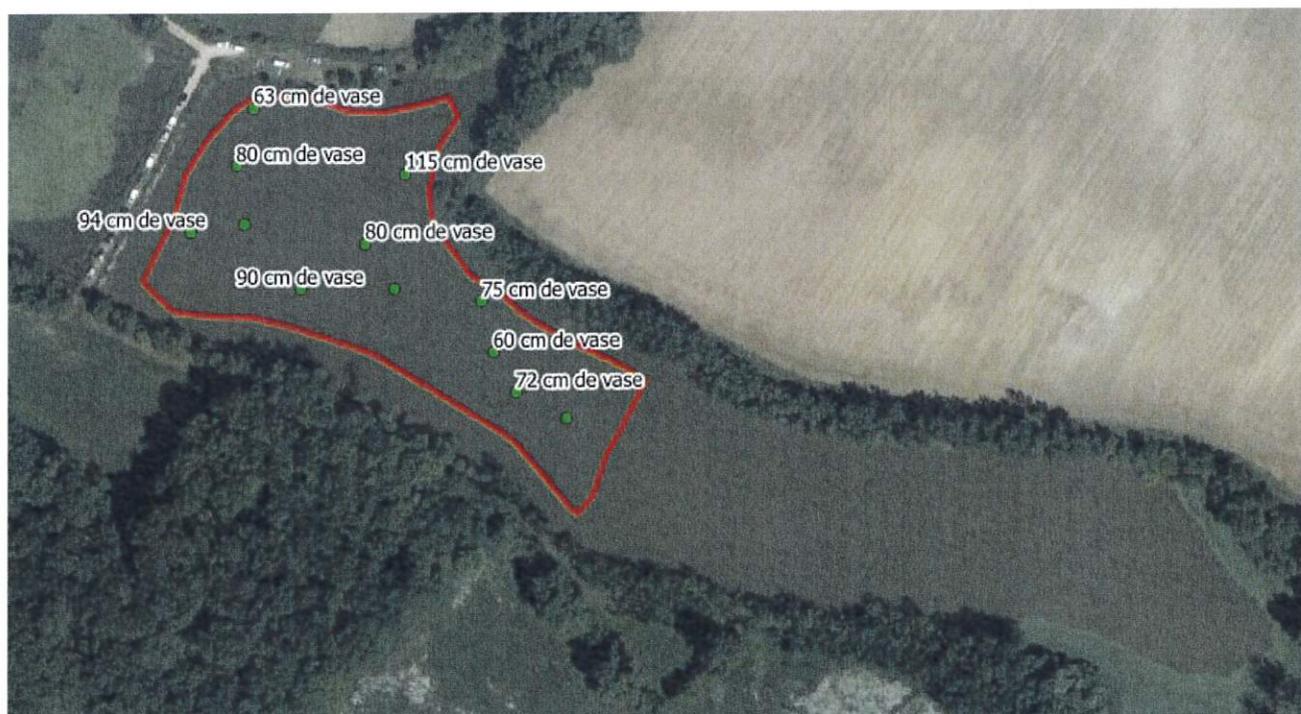
L'analyse hydrologique déterminera le volume autorisé en période hivernale.

Il rappelle que les zones humides sur 8 km de canalisation devront être évitées.

Ce lac sera le dernier à bénéficier de travaux de ce type.

En parallèle, des travaux de curage du lac seront réalisés afin de rétablir la qualité de l'eau du lac, et optimiser le volume d'eau. M. Jarleton présente les propositions de surface à curer.

Pour le décanteur du lac des Graoussettes, il a été évalué 8300 m<sup>3</sup> sur la zone ci-dessous car un sondage a été réalisé présentant une épaisseur de vase entre 60 cm de 115 cm.



Pour le lac des Graoussettes, les hauteurs d'eau étaient trop importantes pour pouvoir sonder, mais nous avons estimé environ 40 000 m<sup>3</sup>. Plusieurs propriétaires accepteraient le dépôt des sédiments sur leurs parcelles riveraines. Un des riverains demande un octroi d'eau sur le décanteur du petit lac.



Le coût dépendra de la distance à parcourir entre le lac et le point de dépôt.

L'analyse des sédiments a été faite, les résultats devront être ajoutés dans le dossier de demande d'autorisation avec les autorisations des propriétaires riverains.

M. le président indique que l'aide de l'Agence de l'Eau concernant la récupération des coûts durables de l'eau (Nouveau modèle économique NME) pourrait être utilisée dans ce projet.

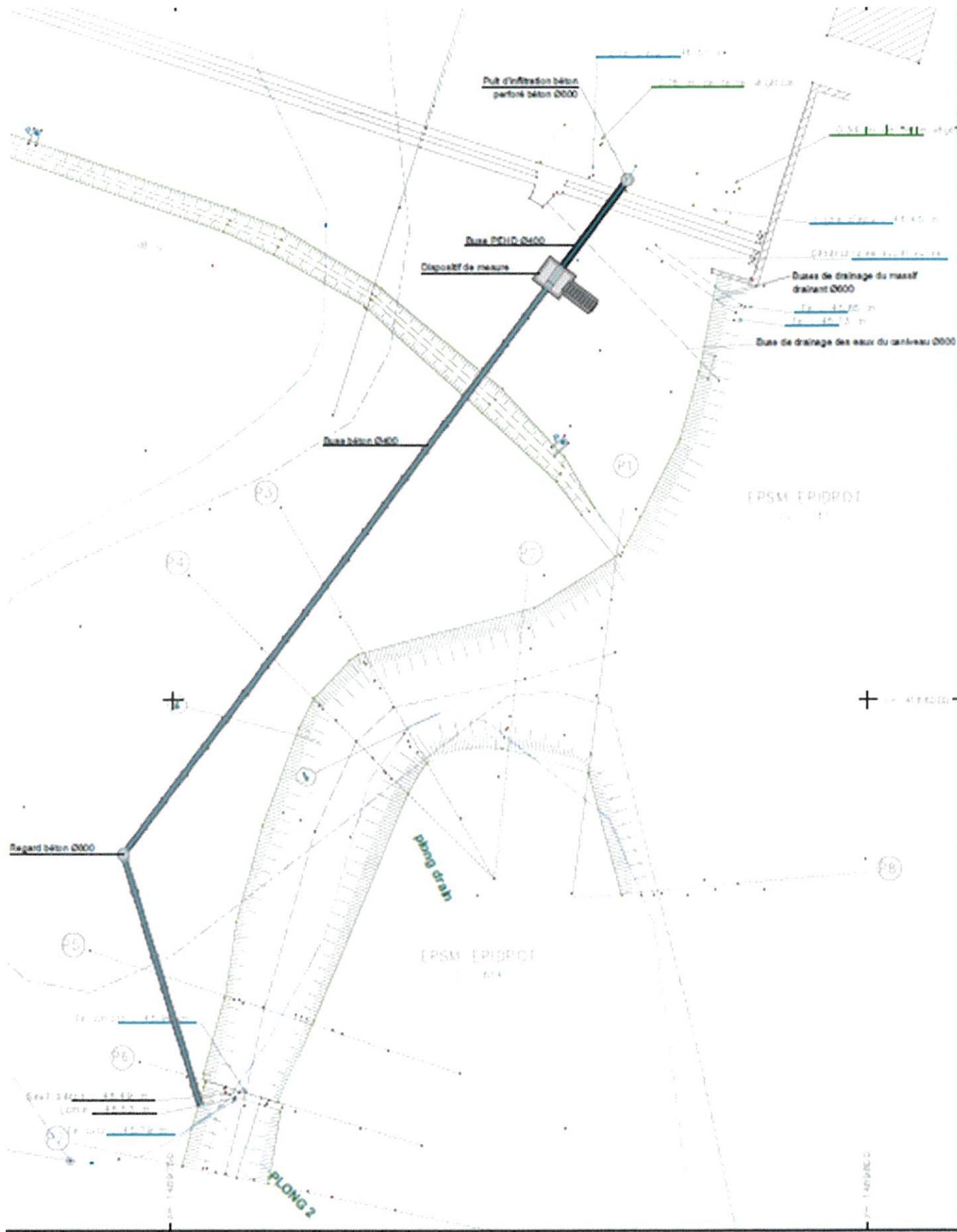
***Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :***

- De retenir l'offre la mieux disante de Rives et Eaux du Sud-Ouest pour l'étude pour le remplissage hivernal du lac des Graoussettes pour un montant de 74 704.50 € HT,
- D'autoriser le président à signer les pièces du marché avec Rives et Eaux du Sud-Ouest et tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de la présente décision.
- **Travaux du lac du Lescourroux : rééquipement du dispositif d'auscultation du lac du Lescourroux,**

Monsieur le président rappelle les travaux sur la digue du lac du Lescourroux pour le rééquipement du dispositif d'auscultation du lac.

Le bureau d'études Egis Eau nous a envoyé une première ébauche de l'Avant-projet détaillé pour le drainage du pied de digue avec un rejet en aval du seuil situé sur le bras secondaire ou en en aval d'un seuil reconstruit.

De plus, il est proposé de mesurer un éperon drainant n° 1 à proximité de l'évacuateur pour un montant de 165 480 euros TTC. Des éléments complémentaires ont été fournis au bureau d'études afin d'optimiser les chiffrages ci-dessous, notamment la mesure à proximité de l'évacuateur, la suppression de l'escalier en béton pour accéder à la mesure du débit...





## 7.1 Coûts de travaux du drainage de pied selon le tracé jusqu'au seuil actuel

**RAPPORT AVP**  
**ESTIMATION FINANCIERE (CONFIDENTIELLE)**

N° de prix	Libellé	Unité	Quantité prévue	Prix Unitaire Hors Taxes	Montant en Euros Hors Taxes
<b>1. Études et travaux préparatoires</b>					<b>14 709.25 €</b>
1.1	Installation et repli de chantier	F	1	7 709 €	7 709 €
1.2	Opérations topographiques, reconnaissance et piquetage des réseaux existants et autres ouvrages et d'implantation	F	1	2 500 €	2 500 €
1.3	Signalisation et jalonnement provisoire de chantier	F	1	2 000 €	2 000 €
1.4	DOE	F	1	2 500 €	2 500 €
<b>2. Dévoisement des buses des eaux de drainage</b>					<b>31 370.00 €</b>
2.1	Démolition et évacuation des deux buses DN600 existantes, exportation des produits de démolition et mise en œuvre d'enrochement en berge	F	1	1 800 €	1 800 €
2.2	Terrassement meubles et préparation du lit de pose des buses	m3	484	20 €	9 680 €
2.3	Fourniture et mise en œuvre du géotextile	m²	20	6 €	120 €
2.4	Fourniture et mise en œuvre du matériau drainant 20/40	m3	2	45 €	90 €
2.5	Fourniture et pose de buses de puits DN800	U	1	3 000 €	3 000 €
2.6	Fourniture et pose d'une buse en PEHD DN400	ml	8	260 €	2 080 €
2.7	Fourniture et pose d'une buse en béton DN400 135 A	ml	70	180 €	12 600 €
2.8	Fourniture et pose d'un regard préfabriqué béton	U	1	2 000 €	2 000 €
<b>3. Chambre de comptage</b>					<b>12 325.00 €</b>
3.1	Terrassements meubles, purge des matériaux et préparation du sol support	m3	33	15 €	495 €
3.2	Fourniture et mise en place du béton de propreté C20/25	m3	1	150 €	150 €
3.3	Fourniture et mise en place du béton de structure C35/45	m3	8	290 €	2 320 €
3.4	Fourniture et mise en place Armature B500B	kg	640	4 €	2 240 €
3.5	Coffrage	m²	30	90 €	2 700 €
3.6	Fourniture et pose d'un escalier béton préfabriqué	U	1	2 300 €	2 300 €
3.7	Fourniture et pose d'un portillon	U	1	245 €	245 €
3.8	Fourniture et pose d'un garde-corps	ml	12.5	150 €	1 875 €
<b>4. Equipement d'un Vé de mesure</b>					<b>700.00 €</b>
4.1	Fourniture et mise en œuvre d'une plaque déversante (Vé de mesure) et de son support	U	1	700 €	700 €
<b>6. Imprévus</b>					<b>5 910.43 €</b>
6.1	Fournitures et travaux divers imprévisibles (20%)	-	10%	59 104 €	5 910 €

**CUMULS**

MONTANT EN EUROS HORS TAXES	65 014.68 €
MONTANT DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (20%)	13 002.94 €
MONTANT EN EUROS TOUTES TAXES COMPRISES	78 017.61 €

## 7.2 Coûts de travaux de drainage de pied selon tracé jusqu'au seuil reconstruit

**TRAVAUX DE REHABILITATION ET MAINTENANCE DU BARRAGE DE LESCOURROUX**  
**RAPPORT AVP**  
**ESTIMATION FINANCIERE (CONFIDENTIELLE)**

N° de prix	Libellé	Unité	Quantité prévue	Prix Unitaire HT	Montant en Euros Hors Taxes
<b>1. Études et travaux préparatoires</b>					<b>15 009.25 €</b>
1.1	Installation et repli de chantier	F	1	8 009 €	8 009 €
1.2	Opérations topographiques, reconnaissance et piquetage des réseaux existants et autres ouvrages et d'implantation	F	1	2 500 €	2 500 €
1.3	Signalisation et jalonnement provisoire de chantier	F	1	2 000 €	2 000 €
1.4	DOE	F	1	2 500 €	2 500 €
<b>2. Dévoisement des buses des eaux de drainage</b>					<b>33 370.00 €</b>
2.1	Démolition et évacuation des deux buses DN600 existantes, exportation des produits de démolition et mise en œuvre d'enrochement en berge	F	1	1 800 €	1 800 €
2.2	Terrassement meubles et préparation du lit de pose des buses	m3	236.5	20 €	4 730 €
2.3	Fourniture et mise en œuvre du géotextile	m²	20	6 €	120 €
2.4	Fourniture et mise en œuvre du matériau drainant 20/40	m3	2	45 €	90 €
2.5	Fourniture et pose de buses de puits DN800	U	1	3 000 €	3 000 €
2.6	Fourniture et pose d'une buse en PEHD DN400	ml	8	260 €	2 080 €
2.7	Fourniture et pose d'une buse en béton DN400 135 A	ml	30	180 €	5 400 €
2.8	Travaux forestiers (Débroussaillage et abattage d'arbres)	F	1	650 €	650 €
2.9	Démolition du seuil du bras secondaire et évacuation des produits de démolition et reprise des berges	F	1	1 900 €	1 900 €
2.10	Reconstruction d'un seuil en remblai et enrochement liaisonné Ø300	F	1	13 600 €	13 600 €
<b>3. Chambre de comptage</b>					<b>12 325.00 €</b>
3.1	Terrassements meubles, purge des matériaux et préparation du sol support	m3	33	15 €	495 €
3.2	Fourniture et mise en place du béton de propreté C20/25	m3	1	150 €	150 €
3.3	Fourniture et mise en place du béton de structure C35/45	m3	8	290 €	2 320 €
3.4	Fourniture et mise en place Armature B500B	kg	640	4 €	2 560 €
3.5	Coffrage	m²	30	90 €	2 700 €
3.6	Fourniture et pose d'un escalier béton préfabriqué	U	1	2 300 €	2 300 €
3.7	Fourniture et pose d'un portail	U	1	245 €	245 €
3.8	Fourniture et pose d'un garde-corps	ml	12.5	150 €	1 875 €
<b>4. Equipement d'un Vé de mesure</b>					<b>700.00 €</b>
4.1	Fourniture et mise en œuvre d'une plaque déversante (Vé de mesure) et de son support	U	1	700 €	700 €
<b>6. Imprévus</b>					<b>6 140.43 €</b>
6.1	Fournitures et travaux divers imprévisibles (20%)	-	10%	61 404 €	6 140 €

CUMULS

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE REEQUIPEMENT DU DISPOSITIF D'AUSCULTATION DU LAC DE  
 LESCOURROUX 44/53  
 14 mai 2025

MONTANT EN EUROS HORS TAXES 67 544.68 €  
 MONTANT DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (20%) 13 508.94 €  
 MONTANT EN EUROS TOUTES TAXES COMPRISES 81 053.61 €

L'envoie se fait jusqu'à la moitié du plot 9 du coursier de l'EVC.

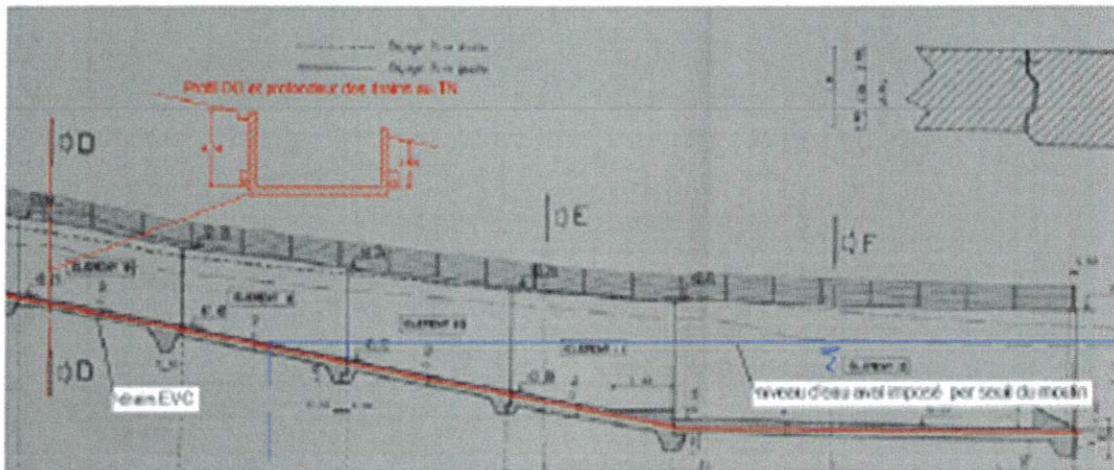


FIGURE 6-7: OUVRAGES DE RESTITUTION DE DRAINS DU BARRAGES NOYÉS PAR LE REMOUS DU MOULIN EN AVAL PROCHE

Seul l'éperon drainant Test en dehors de la zone envoyée

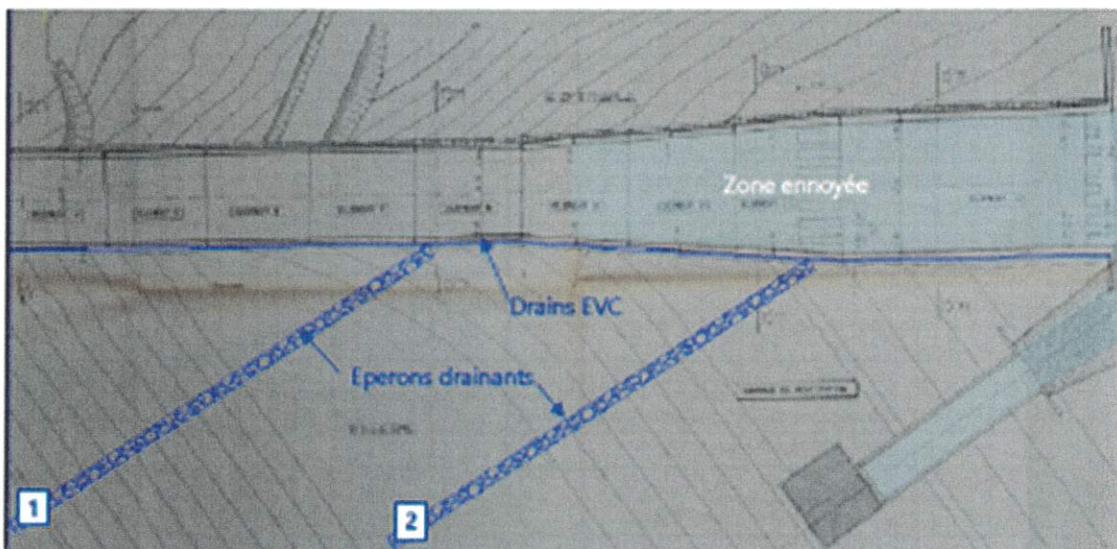
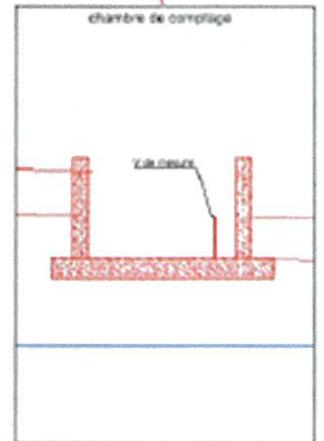
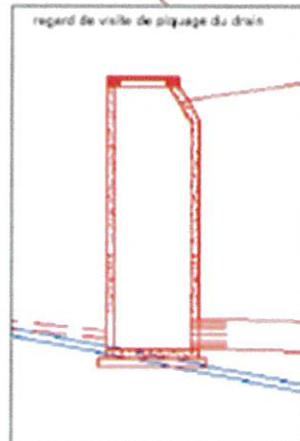
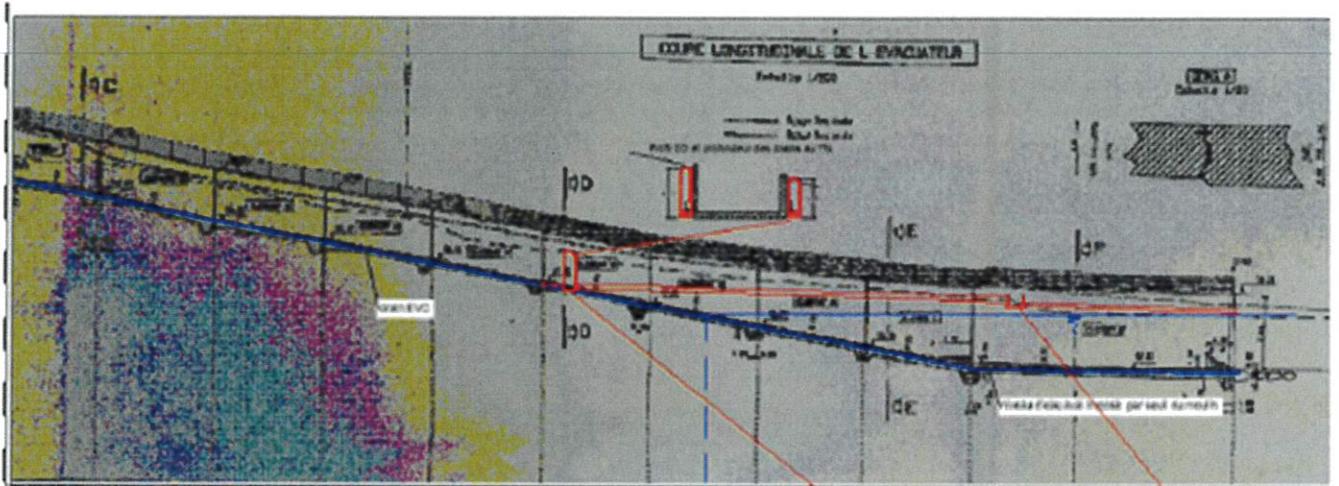


FIGURE 8 : LOCALISATION DES DRAINS DE L'EVC



Aménagement du dispositif de mesure des débits drainés du lot de L'ESPIONNET						AVP
Index	Date	Établi	Vérifié	Echelle	Page	
9	14-03-15	LLA	ORE	1-500	07/06	

### 7.3 Coûts de travaux du drainage de l'EVC

**RAPPORT AVP**  
**ESTIMATION FINANCIERE (CONFIDENTIELLE)**

N° de prix	Libellé	Unité	Quantité prévue	Prix Unitaire HT	Montant en Euros Hors Taxes
<b>1. Études et travaux préparatoires</b>					<b>18 550.00 €</b>
1.1	Installation et repli de chantier	F	1	11 550 €	11 550 €
1.2	Opérations topographiques, reconnaissance et piquetage des réseaux existants et autres ouvrages et d'implantation	F	1	2 500 €	2 500 €
1.3	Signalisation et jalonnement provisoire de chantier	F	1	2 000 €	2 000 €
1.4	DOE	F	1	2 500 €	2 500 €
<b>2. Pose de la conduite et regard RG</b>					<b>48 050.00 €</b>
2.1	Terrassement meubles et préparation du lit de pose des buses et du regard	m3	446	25 €	11 150 €
2.2	Blindage	m²	900	22 €	19 800 €
2.3	Fourniture et pose d'une buse en PEHD DN400	ml	50	260 €	13 000 €
2.4	Fourniture et pose d'une buse en béton DN400 135 A	ml	14	150 €	2 100 €
2.5	Fourniture et pose d'un regard préfabriqué béton	U	1	2 000 €	2 000 €
<b>3. Chambre de mesure RG</b>					<b>3 805.00 €</b>
3.1	Fourniture et mise en place du béton de propreté C20/25	m3	0.5	150 €	75 €
3.2	Fourniture et mise en place du béton de structure C35/45	m3	2	290 €	580 €
3.3	Fourniture et mise en place Armature B500B	kg	160	3.5 €	560 €
3.4	Coffrage	m²	11	90 €	990 €
3.5	Fourniture et pose d'une plaque aluminium sur charnière y compris cadre châssis et serrures	U	1	1 600 €	1 600 €
<b>4. Equipement d'un Vé de mesure RG</b>					<b>700.00 €</b>
4.1	Fourniture et mise en œuvre d'une plaque déversante (Vé de mesure) et de son support	U	1	700 €	700 €
<b>5. Pose de la conduite et regard RD</b>					<b>51 460.00 €</b>
5.1	Terrassement meubles et préparation du lit de pose des buses	m3	500	25 €	12 500 €
5.2	Blindage	m²	1000	22 €	22 000 €
5.3	Fourniture et pose d'une buse en PEHD DN400	ml	43	260 €	11 180 €
5.4	Fourniture et pose d'une buse en béton DN400 135 A	ml	21	180 €	3 780 €
5.5	Fourniture et pose d'un regard préfabriqué béton	U	1	2 000 €	2 000 €
<b>6. Chambre de mesure RD</b>					<b>3 785.00 €</b>
6.1	Fourniture et mise en place du béton de propreté C20/25	m3	0.5	150 €	75 €
6.2	Fourniture et mise en place du béton de structure C35/45	m3	2	280 €	560 €
6.3	Fourniture et mise en place Armature B500B	kg	160	4 €	560 €
6.4	Coffrage	m²	11	90 €	990 €
6.5	Fourniture et pose d'un plaque aluminium sur charnière y compris cadre châssis et serrures	U	1	1 600 €	1 600 €

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE REEQUIPEMENT DU DISPOSITIF D'AUSCULTATION DU LAC DE  
LESCOURROUX 46/53  
14 mai 2025

<b>7. Equipement d'un Vé de mesure RD</b>					<b>700.00 €</b>
7.1	Fourniture et mise en œuvre d'une plaque déversante (Vé de mesure) et de son support	U	1	700 €	700 €
<b>8. Imprévus</b>					<b>10 850.00 €</b>
8.1	Fournitures et travaux divers Imprévisibles (20%)	-	10%	108 500 €	10 850 €

**CUMULS**  
MONTANT EN EUROS HORS TAXES 137 900.00 €  
MONTANT DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (20%) 27 580.00 €  
MONTANT EN EUROS TOUTES TAXES COMPRISES 165 480.00 €

- **Curage décanteur lac du Lescourroux :**

Concernant le décanteur du lac du Lescourroux, il a été estimé 42 000 m<sup>3</sup> sans curer la totalité (cf. fichier ci-dessous)



La hauteur de vase est 40 cm à 155 cm mesuré suite au sondage.

M. le président pense qu'il faut faire l'effort financier pour rendre une bonne qualité des eaux aux lacs de réalimentation.

M. Jarleton propose une solution pour réduire le coût de transport pour le lac du Lescourroux si nous rencontrons des difficultés à trouver des parcelles pour accueillir les boues, à savoir, les mettre en tas et autoriser les agriculteurs à les récupérer.

#### Questions diverses

- **Demande d'autorisation pour l'organisation d'un « run and bike Aventure » autour du lac du Lescourroux (DE 2025 38),**

Une étudiante en formation BP JEPS APT à Marmande, fait une demande d'autorisation d'utiliser une partie du chemin de ronde du lac du Lescourroux, le 18 juin 2025, pour organiser un « run and bike Aventure ».

***Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :***

- D'accepter la demande citée ci-dessus pour l'organisation d'un « run and bike Aventure » autour du lac du Lescourroux le 18 juin 2025,
- De demander à l'organisateur de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour cet évènement (respect de la réglementation en vigueur, déclarations, mesures sanitaires, attestation d'assurance...),
- De demander à l'organisateur de rendre les lieux propres et évacuer les déchets vers un point d'apport volontaire des déchets.

- **Baby ski 2025**

Le week-end Baby ski des 7 et 8 juin n'a pas eu le succès habituel en raison d'une communication tardive et d'un week-end prolongé qui a favorisé les départs.

M. Patissou espère que la nouvelle organisation aura un fonctionnement qui permettra de retrouver l'engouement dont le ski club Périgord Vert a toujours suscité.

A 11 h 40, l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Le secrétaire de séance,  
Christian BONNEAU.



Le président,  
Stéphane FARESIN.



**EPIDROPT**  
Syndicat Mixte Ouvert